

## ***Compte rendu CAP locale des Inspecteurs sur la mise en place des RAN 22 janvier 2013***

### *Contexte de la CAP*

Cette CAP s'est tenue pour information des élus en CAPL A sur la mise en place des résidences d'affectation nationale (RAN) dans les PO. Elle est intervenue après que les décisions aient été actées au niveau national, simplement pour information.

Vos élus FO-DGFIP ont insisté sur les interrogations et surtout les inquiétudes que suscitent chez nombre de nos collègues la mise en place de cette réforme qui restreint considérablement les possibilités de mutation.

### *Pour le maintien d'un vrai mouvement de mutation au 1er mars*

FO DGFIP a affirmé qu'elle continuait à s'opposer à la suppression d'un vrai mouvement cadres A au 1er mars, rappelant que ce mouvement permettait de traiter deux fois plus de situations individuelles et de combler les vacances de poste deux fois plus vite.

M. Métois nous a indiqué que le mouvement du 1er mars serait à nouveau instauré en 2014 : nous lui avons donc indiqué que le mouvement du 1er mars qui existera à partir de 2014 ne sera qu'un mouvement complémentaire, c'est à dire un mouvement dans lequel :

- ceux qui n'ont pas postulé pour le mouvement général du 1er septembre ne pourront pas participer (soit : une seule demande de mutation par an)

les cartes ne seront pas rebattues puisque seuls seront comblés les postes qui ne l'ont pas été au mouvement général du 1er septembre

Nous ne nous y trompons pas : ce sont bien deux mouvements généraux par an, tels que nous les connaissons actuellement dans la filière gestion publique, que nous réclamons.

### *Pour un alignement des règles de gestion vers le haut*

FO DGFIP a affirmé son opposition à l'alignement des règles de la FGP sur celles de la FF dès lors qu'elles restreignent les possibilités de mutation des agents. Cette réforme est totalement inadaptée au maillage territorial de la FGP. On peut supposer que le même phénomène s'étendra aussi aux cadres B et C par la suite. Nous sommes donc loin de l'alignement vers le haut promis lors de la fusion...

Nous avons clairement indiqué qu'il ne s'agissait pas d'un simple problème de culture, mais d'un véritable recul dans les droits acquis dans l'ex FGP.

### *Pour la tenue d'une CAP locale pour le mouvement du 1er mars 2013*

Nous avons clairement demandé au DDFIP de réunir une CAP locale pour le 1er mars 2013 : en effet, même avec la contrainte des RAN et des missions-structures, certains collègues sont intéressés pour un changement d'affectation. La tenue d'une CAP locale d'ici le 1er mars pourrait permettre de donner satisfaction à certains collègues ainsi que de pallier certaines vacances de postes...

Malgré notre insistance, nous n'avons pas obtenu gain de cause. M. Métois nous a indiqué qu'une telle CAP ne serait pas tenue, au motif que cela lui a été refusé par la Direction générale.



<http://www.fo-dgfip-sd.fr/066/>

[fo.ddfip66@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip66@dgfip.finances.gouv.fr)



*Pour le maintien de CAP locales qui ne soient pas vidées de leur substance*

Nous avons vivement exprimé notre inquiétude quant au devenir des CAP locales : en effet, nous craignons fortement que ces CAP deviennent de simples chambre d'enregistrement des décisions du DDFIP et de la règle de l'ancienneté administrative.

M. Métois a indiqué que dans les CAP locales, le critère de l'ancienneté administrative ne sera pas un critère unique et absolu même s'il est prépondérant.

Souhaitons que le rôle des élus en CAP ne subisse pas le même affaiblissement que celui des représentants du personnel dans le CTL...